

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

31 octobre 2022

PLF POUR 2023 - (N° 273)

**AMENDEMENT**

N° II-AC405

présenté par

M. Davi, rapporteur et les membres du groupe La France insoumise - Nouvelle Union Populaire  
écologique et sociale**ARTICLE 27****ÉTAT B****Mission « Recherche et enseignement supérieur »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

*(en euros)*

<b>Programmes</b>	<b>+</b>	<b>-</b>
Formations supérieures et recherche universitaire	0	0
Vie étudiante	500 000 000	0
Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires	0	500 000 000
Recherche spatiale	0	0
Recherche dans les domaines de l'énergie, du développement et de la mobilité durables	0	0
Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle	0	0
Recherche duale (civile et militaire)	0	0
Enseignement supérieur et recherche agricoles	0	0
<b>TOTAUX</b>	<b>500 000 000</b>	<b>500 000 000</b>
<b>SOLDE</b>	<b>0</b>	

## EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement, nous proposons d'instaurer la gratuité des repas dans les CROUS. Le Gouvernement a expérimenté les repas à 1 € pour les étudiants boursiers pendant la période du COVID. Il prolonge cette mesure sociale dans le projet de loi de finance pour 2023, c'est une bonne nouvelle, mais nous proposons d'aller plus loin.

Les étudiants sont particulièrement touchés par la pauvreté. Selon l'édition 2022 de l'étude « Précarités étudiantes : deux ans après rien n'a changé » publiée par l'association de lutte contre le gaspillage alimentaire Linkee, pour deux étudiants sur trois, une fois toutes leurs factures payées (logement, charges, abonnement de transport, internet et téléphonie), il reste moins de 50 euros pour couvrir l'ensemble des dépenses d'alimentation, d'habillement, de santé et de loisirs. Dans la même enquête, 97 % des étudiants ont déclaré se restreindre sur la quantité et la qualité de leur alimentation. La gratuité des repas est donc une nécessité.

Pour respecter les règles de recevabilité financière, nous proposons dans cet amendement de transférer 500 millions d'euros des autorisations d'engagement et des crédits de paiement de l'action 02 *Agence nationale de la recherche* du programme 172. En effet, nous décidons de diminuer drastiquement le budget attribué à l'ANR car le fonctionnement sous forme d'appels à projets organise la concurrence entre établissements et entre équipes de recherche dont les conséquences sont désastreuses pour la recherche publique, au profit d'une gratuité des repas dans les CROUS qui participe aux bonnes conditions d'études et à la lutte contre la précarité étudiante.

Ces crédits sont transférés vers l'action 02 *Aides indirectes* du programme 231 à hauteur de 500 millions d'euros en crédits de paiement et 500 millions d'euros en autorisations d'engagement.